

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

* * * * *

AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION D'UN KIT POULAILLER

Introduction

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion est engagé depuis 2009 dans la prévention des déchets. L'objectif est de sensibiliser et d'inciter aux démarches comportementales, individuelles ou collectives, favorisant la réduction des déchets à la source.

Par leur efficacité dans l'élimination des déchets organiques, les poules complètent les actions déjà engagées par le SMICTOM pour une gestion durable des déchets organiques.

Article 1 : objet

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion soutient les foyers volontaires à l'acquisition d'un « kit poulailler » (poulailler + 2 poules âgées de 18 à 20 semaines) par une contribution financière venant en déduction du prix négocié par le SMICTOM auprès des fournisseurs.

Article 2 : bénéficiaires

Le budget alloué à l'opération permet d'équiper 60 foyers par an domiciliés sur le territoire et enregistrés au service de collecte et de traitement des déchets.

Article 3 : conditions d'attribution

Les foyers bénéficiaires de cette action doivent retourner au SMICTOM de la Vallée de l'Authion, la charte d'engagement dûment datée et signée, ainsi que leur participation financière d'un montant de 75€ avant la date indiquée sur le courrier d'invitation.

Article 4 : diffusion du règlement

Le présent règlement est transmis à l'ensemble des foyers participants. Il est aussi consultable et téléchargeable sur le site Internet www.smictomauthion.fr et sur demande au siège administratif du SMICTOM de la Vallée de l'Authion – 4 boulevard des Entrepreneurs – 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU.

Le Président,
Vincent FOURNERET



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Entre

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion

Et

M. ou Mme :

Adresse :

CP + Commune :

N° de téléphone :

Courriel :

Le SMICTOM s'engage à :

- ✓ Délivrer un kit poulailler subventionné à 50% au foyer demandeur.
- ✓ Accompagner les foyers dans la démarche (espaces et équipements, alimentation, hygiène, nettoyage, protection contre les prédateurs... relations avec les voisins) et apporter des conseils et des améliorations.

Le participant s'engage à :

- ✓ Participer à la réunion d'information qui aura lieu dans nos locaux juste avant la remise des poulaillers au siège administratif du SMICTOM, 4 bd des Entrepreneurs à Beaufort-en-Anjou.
- ✓ Retirer les deux poules et fournir le « **bon de retrait** » à l'éleveur en échange.
- ✓ Prendre en charge les deux poules, pour son propre compte, pour diminuer la quantité de déchets alimentaires jetés dans la poubelle bordeaux ou au composteur.
- ✓ Garder les poules au moins 2 ans sans les manger.
- ✓ Assurer leur bien-être :
 - les protéger contre les prédateurs,
 - prévoir l'espace et les aménagements nécessaires (abri sain et parcours d'au moins 10 m²),
 - Assurer dans le temps une alimentation équilibrée (graines, protéines, glucides, coquillages écrasés) et la présence d'eau renouvelée au moins 2 fois par semaine,
 - Disposer d'une solution en cas d'absence prolongée (famille, voisins, amis...).
- ✓ Éviter les nuisances pour le voisinage (nettoyage régulier).
- ✓ Ne pas mettre en cause le SMICTOM en cas de maladie ou décès.
- ✓ Accepter d'être photographié, filmé et/ou interviewé dans une perspective de communication et de partage d'expériences (utilisation du droit à l'image par le SMICTOM).

Avertir l'interlocuteur du SMICTOM en cas de difficultés :

Aurélié MÔQUET – 02 41 79 77 00 – prevention@smictomauthion.fr.

« Bon pour accord »

Signature du bénéficiaire

« Bon pour accord »

Le Président du SMICTOM
Vincent FOURNERET